

MODIFICATION N° 1**DATÉE DU 15 DÉCEMBRE 2020****APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 25 JUIN 2020**

Fonds d'actions américaines NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions internationales NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI rendement tactique (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
et
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(individuellement, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 15 décembre 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 25 juin 2020 (le « **prospectus simplifié** »), relativement au placement des Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires relativement aux Fonds et le prospectus simplifié doit être lu à la lumière de ceux-ci. À moins qu'ils ne soient expressément définis dans la présente modification n° 1, les expressions et termes importants qui figurent aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

SOMMAIRE

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« **NEI** »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, propose de tenir des assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fonds le ou vers le 9 mars 2021 afin d'obtenir les approbations des porteurs de parts pour : i) mettre en œuvre les fusions de certains des Fonds et ii) mettre en œuvre des changements dans les objectifs de placement fondamentaux de certains des Fonds (collectivement, les « **changements proposés** »). La présente modification n° 1 modifie le prospectus simplifié pour tenir compte des changements proposés.

Si toutes les approbations requises sont obtenues, les fusions auront lieu le ou vers le 16 avril 2021 à l'égard des Fonds marqués d'un astérisque et le ou vers le 23 avril 2021 à l'égard des Fonds restants.

FONDS DISSOUS	FONDS MAINTENU
Fonds d'actions américaines NEI*	Fonds d'actions américaines ER NEI*
Fonds d'actions internationales NEI*	Fonds d'actions internationales ER NEI*
Portefeuille NEI Sélect revenu	Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI Sélect équilibré	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI Sélect croissance	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI rendement tactique	Portefeuille NEI rendement équilibré

De plus, lors de l'assemblée des porteurs de parts, le gestionnaire demandera l'approbation des porteurs de parts pour modifier les objectifs de placement fondamentaux du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI et du Fonds de valeur mondial NEI. S'il est approuvé, le changement aux objectifs de placement devrait entrer en vigueur le ou vers le 16 avril 2021 et, par la suite, ces Fonds pourraient être gérés d'une manière différente de la manière dont ils sont actuellement gérés.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Objectifs de placement actuels	Objectifs de placement proposés
Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en préservant le capital. Il investit	Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en préservant le capital. Il investit

Objectifs de placement actuels	Objectifs de placement proposés
<p>principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres obligataires de sociétés mondiales qui présentent un rendement élevé et un risque élevé et il peut également investir dans d'autres placements à revenu fixe assortis de caractéristiques semblables. La plupart des placements sont cotés « BBB- » et moins par Standard and Poor's ou Fitch, et « Baa3 » ou moins, par Moody's ou ont obtenu une cote équivalente d'un autre service reconnu d'évaluation des obligations. Le Fonds peut aussi investir dans des placements non cotés, dans des placements faisant l'objet d'une défaillance au moment de l'achat, ainsi que dans des placements libellés en devises de pays dont les marchés sont en émergence.</p> <p>Le Fonds devrait investir au moins 80 % de son actif net dans des obligations de sociétés productives de revenu et à rendement élevé, sauf lorsqu'il prend temporairement des positions défensives.</p> <p>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</p>	<p>principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres obligataires de sociétés mondiales qui présentent un rendement élevé et un risque élevé et il peut également investir dans d'autres placements à revenu fixe assortis de caractéristiques semblables. La plupart des placements sont cotés « BBB- » et moins par Standard and Poor's ou Fitch, et « Baa3 » ou moins par Moody's, ou ont obtenu une cote équivalente d'un autre service reconnu d'évaluation des obligations. Le Fonds peut aussi investir dans des placements non cotés, dans des placements faisant l'objet d'une défaillance au moment de l'achat, ainsi que dans des placements libellés en devises de pays dont les marchés sont en émergence.</p> <p>Le Fonds devrait investir au moins 80 % de son actif net dans des obligations de sociétés productives de revenu et à rendement élevé, sauf lorsqu'il prend temporairement des positions défensives.</p> <p><i>Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 37 du prospectus.</i></p> <p>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</p>

Fonds de valeur mondial NEI

Objectifs de placement actuels	Objectifs de placement proposés
<p>Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier.</p> <p>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</p>	<p>Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier.</p> <p><i>Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 37 du prospectus.</i></p> <p>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</p>

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

MODIFICATIONS

À la page 59, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Proposition imminente de changement dans les objectifs de placement : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de changer les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. S'il est approuvé, le changement aux objectifs de placement devrait entrer en vigueur le ou vers le 16 avril 2021 et, par la suite, ce Fonds pourrait être géré de manière différente de la manière dont il est actuellement géré.

À la page 75, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI rendement équilibré. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 101, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Fonds avec le Fonds d'actions américaines ER NEI. Si la fusion est approuvée, le Fonds ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 16 avril 2021 et ce Fonds sera ensuite liquidé.

À la page 113, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Proposition imminente de changement dans les objectifs de placement : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de changer les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. S'il est approuvé, le changement aux objectifs de placement devrait entrer en vigueur le ou vers le 16 avril 2021 et, par la suite, ce Fonds pourrait être géré de manière différente de la manière dont il est actuellement géré.

À la page 125, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Fonds avec le Fonds d'actions internationales ER NEI. Si la fusion est approuvée, le Fonds ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 16 avril 2021 et ce Fonds sera ensuite liquidé.

À la page 134, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect revenu. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 142, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 154, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 162, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 170, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.

À la page 178, immédiatement avant la rubrique « Quels types de placement le Fonds fait-il? », le texte qui suit est ajouté :

Fusion de Fonds imminente : Lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts devant avoir lieu le ou vers le 9 mars 2021, Placements NEI demandera l'approbation des porteurs de parts afin de fusionner le Portefeuille avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale. Si la fusion est approuvée, le Portefeuille ne sera plus ouvert aux nouveaux investisseurs. Si elle est approuvée, la fusion devrait entrer en vigueur le ou vers le 23 avril 2021 et ce Portefeuille sera ensuite liquidé.